



La candidature de Nicolas Dubuis au poste de juge cantonal fait jaser

GRÉGOIRE BAUR

@GregBaur

VALAIS Le procureur général valaisan fait partie des quatre candidats recommandés par le Conseil de la magistrature et la Commission de justice du parlement pour être nommés juges au Tribunal cantonal. Une proposition loin de faire l'unanimité

Le Valais se cherche quatre nouveaux juges cantonaux, pour faire face à autant de départs à la retraite. Et débat il y aura en mai, devant le Grand Conseil, au moment de l'élection. Si la Commission de justice du parlement (Coju) a suivi le Conseil de la magistrature pour désigner ses quatre favoris, deux candidats supplémentaires, ayant maintenu leur candidature, se mêleront à la danse. Et ils pourraient jouer les trouble-fêtes, la proposition de nommer l'actuel procureur général, Nicolas Dubuis, soulevant de nombreuses interrogations.

L'étonnement était de mise, à gauche comme à droite, ce mardi, à l'heure où la Commission de justice a communiqué qu'elle soutenait les propositions du Conseil de la magistrature. «Cet organe, qui enquête en ce moment sur des dysfonctionnements au sein du Ministère public, propose le chef de ce même Ministère public au poste de juge cantonal. Cela ne pose-t-il pas un problème?» interroge Céline Dessimoz, la cheffe du groupe des Vert·e·s au parlement. Pour Barbara Lanthemann, la réponse est claire: «Oui, ce choix pose problème.» Et la présidente du Parti socialiste du Valais romand de rappeler les critiques qui ont visé Nicolas Dubuis lors de la session du Grand Conseil de février.

Critiqué par le parlement

Les discussions des parlementaires portaient sur un rapport de la Coju qui traitait du parquet valaisan. Demandé

par le parlement, en lien notamment avec deux enquêtes qui visaient le Ministère public lui-même – l'une concernant des fuites en interne et l'autre la présence d'une arme factice dans la poubelle du procureur général –, mais aussi le sentiment grandissant d'une lenteur des procédures pénales, il devait «garantir que les citoyens valaisans aient véritablement accès à une justice de qualité».

Si aucun dysfonctionnement grave n'a été mis en lumière au sein du Ministère public, plusieurs recommandations ont été émises, comme celle demandant à Nicolas Dubuis d'être moins consensuel – certains collaborateurs évoquant un manque de poigne, voire de charisme – ou celle lui préconisant de s'impliquer davantage dans les dossiers médiatiques ou sensibles.

Mi-février devant le plénum, le député UDC Mathias Delaloye, après avoir listé plusieurs affaires qui discréditent la justice et les institutions selon lui, paraphrasait un certain Christian Constantin en soulignant que «lorsque le train n'avance plus, il faut changer la locomotive». Alors chef du groupe PLR, Christophe Claivaz ajoutait que, étant donné que le Ministère public avait fonctionné à satisfaction durant le congé maladie du procureur général, «on est en droit de se demander si Nicolas Dubuis est toujours l'homme de la situation». Une question que certains députés se posaient déjà il y a quatre ans. Lors de sa réélection en 2017, Nicolas Dubuis n'avait obtenu que 83 voix sur 125 (41 bulletins blancs et un nul).

«Aucun renvoi d'ascenseur»

Dans ce contexte, Grégory Logean, le chef de groupe de l'UDC au législatif, reçoit «avec surprise et réserve» la proposition de nommer Nicolas Dubuis – qui n'a pas répondu à nos sollicitations – au poste de juge cantonal. «Cela soulève plu-

sieurs questions auxquelles nous allons nous atteler à apporter des réponses avec la hauteur de vue nécessaire», assure-t-il.

Ces dernières semaines, plusieurs bruits couraient concernant le possible soutien de l'UDC à Nicolas Dubuis pour placer un agrarien à la tête du Ministère public (la justice valaisanne étant toujours politisée, les candidats sont membres d'un parti). Grégory Logean balaie ces rumeurs. «Nous ne sommes liés par aucun renvoi d'ascenseur, étant donné que nous n'avons aucun candidat pour le poste de procureur général», appuie-t-il. Et d'ajouter: «Il y a désormais six candidats pour quatre postes de juge cantonal. Nous nous déterminerons et nous élirons les candidats les plus à même de remplir la fonction.»

L'UDC pourrait dès lors devenir un allié de force des Vert·e·s, qui ambitionnent de faire élire leur candidat Candido Prada, non retenu par la Coju. Et Nicolas Dubuis pourrait en faire les frais.

Nouveau chef de groupe du PDC du Valais romand, Vincent Roten soutient le candidat de son parti. «Les critiques qui visaient Nicolas Dubuis pointaient des problèmes de gouvernance au sein du Ministère public, mais aucunement ses compétences», insiste-t-il. S'il reconnaît que la candidature du procureur général peut paraître étonnante, Stéphane Ganzer, le président ad interim de la Commission de justice, assure que «au vu du préavis du Conseil de la magistrature, elle est opportune». «L'objectif est d'assurer un fonctionnement optimal du Tribunal cantonal et de diminuer le délai de traitement des dossiers. L'accent a donc été mis sur les compétences et le fait de réduire au minimum le temps d'adaptation des personnes élues», détaille-t-il. L'élection de Nicolas Dubuis permettrait également de changer de procureur général, ce dont beaucoup de députés rêvent mais qu'ils ne susurrent que du bout des lèvres. Réponse en mai. ■